ÉTATS FINANCIERS

Exercice s'étant terminé le 31 mars 2017

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2017 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux politiques comptables du gouvernement du Canada (le gouvernement), lesquelles s'appuient sur les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CRSH. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du CRSH concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CRSH sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction et en procédant, tous les ans, à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2017 a été réalisée conformément à la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., auditeur indépendant du CRSH, a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers du CRSH sans donner d'opinion d'audit au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des systèmes de contrôle interne du CRSH en matière de rapports financiers.

Original signé par

Original signé par

Ted Hewitt Président Patricia Sauvé-McCuan Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

Le 3 août 2017

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. 1600 - 100, rue Queen Ottawa ON K1P 5T8 Canada

Tél.: (613) 236-2442 Téléc.: (613) 236-2195 www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil de recherches en sciences humaines et au Ministre de l'Industrie

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil de recherches en sciences humaines (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle, l'état de la variation de la dette nette ministérielle et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L. /s.r.l.

Comptables professionnels agréés Experts-comptables autorisés

Le 3 août 2017

État de la situation financière au 31 mars

(milliers de dollars)

	2017	2016
Passifs		
Créditeurs et charges à payer [note 4]	3 425	3 306
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	851	848
Revenus reportés [note 5]	477	495
Avantages sociaux futurs [note 6]	335	351
Total des passifs nets	5 088	5 000
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	3 296	2 996
Débiteurs et avances [note 7]	958	976
Total des actifs financiers nets	4 254	3 972
Dette nette	834	1 028
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	240	126
Immobilisations corporelles [note 8]	2 758	3 696
Total des actifs non financiers	2 998	3 822
Situation financière nette [note 9]	2 164	2 794

Obligations contractuelles et engagements [note 10]

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Original signé par Original signé par

Dr. Ted Hewitt Patricia Sauvé-McCuan

Président Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

Le 3 août 2017

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2017 Résultats prévus	2017	2016
Charges			
Fonds de soutien à la recherche	341 692	368 641	340 659
Talent	173 034	171 149	168 289
Savoir	158 789	179 826	161 791
Connexion	28 534	33 412	32 993
Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada (FERAC)	2 310	8 059	2 590
Services internes	20 315	17 178	16 800
Total es charges	724 674	778 265	723 122
Revenus			
Revenus divers	95	205	68
Total des revenus	95	205	68
Cout de fonctionnement net avant le financement du	724 579	778 060	723 054
gouvernement et les transferts			
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada		772 336	718 318
Variations des montants à recevoir du Trésor		300	(661)
Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères (no	ote 11a)	4 794	4 431
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des p	paiements		
de salaires en arrérages	_	<u> </u>	(11)
Total du financement du gouvernement et transferts		777 430	722 077
Cout de fonctionnement net après le financement et les transferts	s du gouvernement	(630)	(977)
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice		2 794	3 771
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice	_ _	2 164	2 794

Information sectorielle (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette ministérielle pour l'exercice terminé le 31 mars

(en millers de dollars)

	2017	2016
Cout de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	630	977
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	82	352
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	(970)	(986)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles, y compris les ajustements	(34)	-
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(16)	
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(938)	(634)
Variation due aux charges payées d'avance	114	(255)
Augmentation (diminution) nette de la dette nette	(194)	88
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	1 028	940
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	834	1 028

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars

(milliers de dollars)

	2017	2016
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement		
et les transferts	778 060	723 054
Éléments n'affectant pas l'encaisse :	778 000	723 034
Amortissement des immobilisations corporelles [note 8]	(970)	(986)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(34)	(980)
Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères [note 11a)]	(4 794)	(4 431)
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements	(4 /)4)	(4 431)
de salaires en arrérages	_	11
2		
Variations de l'état de la situation financière :		
Diminution (augmentation) des créditeurs et des charges à payer [note 4]	(119)	208
Augmentation des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(3)	(69)
Diminution des revenus reportés [note 5]	18	17
Diminution des avantages sociaux futurs [note 6]	16	43
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances [note 7]	(18)	374
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	114	(255)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	772 270	717 966
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles [note 8]	82	352
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(16)	-
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	66	352
Activités de financement	-	-
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	772 336	718 318

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) a été constitué en 1977 en vertu de la Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines dans le but « de promouvoir et de soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences humaines ». Le CRSH est un établissement public nommé aux termes de l'annexe II de la Loi sur la gestion des finances publiques. Les subventions, les bourses et les dépenses de fonctionnement du CRSH sont financées par des crédits budgétaires annuels. Les avantages sociaux sont financés par des autorisations législatives. Le CRSH réalise ses objectifs dans le cadre de cinq activités de programme :

a) Fonds de soutien à la recherche

Ce programme offre du soutien aux établissements d'enseignement sous forme de subventions en sciences humaines, en sciences naturelles et génie et en santé. Ce programme est nécessaire pour constituer une capacité organisationnelle pour la recherche et les activités connexes en vue d'optimiser les investissements de la recherche financée par le gouvernement fédéral. Ce programme aide à contrebalancer les coûts centraux et départementaux encourus par les établissements d'enseignement pour appuyer la recherche; coûts qui ne sont pas attribuables spécifiquement aux projets de recherche.

b) Talent

Ce programme offre du soutien aux étudiants des cycles supérieurs et aux stagiaires postdoctoraux sous forme de subventions et de chaires de recherche dans des établissements d'enseignement postsecondaire couvrant les salaires et le financement de la recherche. Ce programme est essentiel pour attirer, garder et développer les talents en sciences humaines, pour former les chefs de file du milieu universitaire et des secteurs privé, public et sans but lucratif et pour créer des centres d'excellence en recherche de calibre mondial dans des établissements d'enseignement postsecondaire.

c) Savoir

Ce programme offre des subventions pour appuyer la recherche en sciences humaines menée par des universitaires et des chercheurs travaillant seuls, en équipe et en partenariats entre les secteurs universitaire, public, privé et sans but lucratif afin d'appuyer la création d'une capacité de recherche organisationnelle. Ce programme est nécessaire pour créer des savoirs et accroitre la compréhension de l'être humain, de la société et du monde, et favoriser la recherche de solutions à des défis sociétaux.

d) Connexion

Ce programme offre du financement (subventions et opérations) pour appuyer le flux multidirectionnel, l'échange et la coproduction du savoir en sciences humaines entre les

chercheurs et les divers groupes de décideurs, de chefs d'entreprise, de groupes communautaires, d'enseignants et de médias travaillant seuls, en équipe, en partenariat ou en réseau. Ce programme est nécessaire pour stimuler la recherche de pointe compétitive à l'échelle internationale dans des domaines d'importance critique pour le Canada, pour créer des partenariats multisectoriels et pour accélérer l'utilisation des résultats de la recherche multidisciplinaire par les organismes au profit du développement social et économique du Canada.

e) Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada

Le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada (FERAC) est une nouvelle initiative de financement de la recherche du gouvernement du Canada visant à accroitre la capacité des établissements d'enseignement postsecondaire à se positionner au rang de chef de file mondial dans des domaines de recherche qui procureront des avantages économiques à long terme au Canada. Le FERAC aide les établissements d'enseignement postsecondaire sélectionnés à la suite de concours dans leur quête de l'excellence et du rang de chef de file dans un contexte mondial où la concurrence est très vive. Grâce à l'appui important et soutenu du FERAC, les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens seront bien placés pour concurrencer les meilleurs du monde en ce qui concerne le talent et les possibilités de partenariat international et pour réaliser des découvertes révolutionnaires.

f) Services internes

Le CRSH et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) partagent des services internes pour l'administration générale, les ressources humaines, les finances, l'administration des octrois, la gestion et la technologie de l'information, l'évaluation des programmes ainsi que les services d'audit. Ce modèle de services administratifs communs s'est avéré très efficient pour les deux organismes subventionnaires fédéraux. Par ailleurs, le CRSH a ses propres services internes pour répondre aux besoins qui lui sont propres en matière de gouvernance, de politiques, de planification, de statistiques, de mesure du rendement, de communications et de relations internationales. Les services internes offrent du soutien à l'organisme dans son ensemble pour le financement des opérations et de l'entretien. Ils sont essentiels pour appuyer la prestation des programmes et d'autres obligations organisationnelles, incluant des activités qui s'appliquent à tout l'organisme plutôt qu'aux activités ne concernant qu'un programme en particulier.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

Le CRSH est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au CRSH ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les

autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017.

Le risque de liquidité est le risque que le CRSH éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. Pour gérer ce risque, le CRSH se doit de gérer ses activités et ses dépenses dans le respect des crédits qui ont été approuvés par le Parlement ou des limites des dotations approuvées par le Conseil du Trésor.

Chaque exercice, le CRSH présente au Parlement des informations sur les dépenses prévues dans le Budget des dépenses. Ces estimations aboutissent au dépôt de projets de loi de crédits (qui une fois adoptés deviennent des lois de crédits), conformément au cycle des rapports sur les dépenses gouvernementales. Le CRSH procède ensuite aux engagements des dépenses de manière à ce que les soldes non grevés des affectations et des crédits budgétaires fassent régulièrement l'objet d'une surveillance et de rapports, pour s'assurer que les crédits suffiront pour toute la période et pour veiller à ne pas les dépasser.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la politique de gestion du risque de liquidité du CRSH stipule ce qui suit : « Il ne peut être passé de marché ou autre entente prévoyant un paiement, dans le cadre d'un programme auquel est affecté un crédit ou un poste figurant dans les prévisions de dépenses alors déposées devant la Chambre des communes et sur lequel le paiement sera imputé, que si le solde disponible non grevé du crédit ou du poste est suffisant pour l'acquittement de toutes les dettes contractées à cette occasion pendant l'exercice au cours duquel a lieu la passation. »

L'exposition au risque du CRSH, et ses objectifs, politiques et processus de gestion et d'évaluation de ce risque n'ont pas changé de manière notable par rapport à l'exercice précédent.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada Le CRSH fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CRSH est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CRSH sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement.

c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du CRSH et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CRSH a le droit de prélever du Trésor, sans autre affectation d'autorisations, pour s'acquitter de ses passifs. Ce montant n'est pas considéré comme étant un actif financier.

d) Revenus

Les revenus divers sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle la transaction ou l'évènement qui a donné lieu au revenu a été réalisé.

Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Inclus dans les revenus divers sont des revenus qui sont disponibles et qui ne sont pas disponibles. Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés ne peuvent servir à acquitter les passifs du CRSH. Bien que l'on s'attende à ce que les administrateurs généraux maintiennent le contrôle comptable, ils n'ont pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'organisme.

e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les subventions et les bourses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le droit du bénéficiaire a été établi, quand celui-ci a satisfait aux critères d'admissibilité, et que l'engagement a été approuvé.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour des locaux ainsi que les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Ces montants sont aussi présentés comme étant un financement du gouvernement.

f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime d'avantages sociaux multiemployeur administré par le gouvernement. Les cotisations du CRSH au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CRSH découlant du régime. La responsabilité du CRSH relative au régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement, répondant du régime.

(ii) Indemnités de départ : Certains employés ont droit aux indemnités de départ prévues dans leurs conventions collectives ou leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

g) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision pour moins-value est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le CRSH n'est pas exposé à un risque de crédit important. Les créances sont payables sur demande. Les créances représentent en majorité des sommes dues par des universités canadiennes ou d'autres ministères ou organismes publics du gouvernement, pour lesquels le risque potentiel de pertes est minime. L'exposition maximale de l'entité au risque de crédit est égale à la valeur comptable de ses créances.

h) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

i) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial individuel est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le CRSH n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des évènements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 ans
Logiciels (achetés et conçus à l'interne)	5 ans
Autre matériel	5 ans
Mobilier	7 ans
Véhicules motorisés	7 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée ou de la
	vie utile de l'amélioration

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

j) Opérations entre apparentés

Les coûts des services fournis gratuitement par d'autres organisations de services communs ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle comme des fonds engagés par le gouvernement et des dépenses de programme.

k) Modifications comptables à venir

En avril 2017, le Secrétariat du Conseil du Trésor a renouvelé ses politiques de gestion financière afin de réduire le fardeau administratif à l'interne. Dans la foulée de cette initiative, six nouvelles directives ont été mises en place afin de remplacer des instruments de politique. La nouvelle Directive sur les normes comptables, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2017, remplace la Norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor – États financiers ministériels et des organismes (1^{er} avril 2012). Ainsi, les états financiers du CRSH pour l'exercice 2017-2018 et pour les exercices subséquents seront présentés conformément aux nouvelles politiques, y compris la Directive sur les normes comptables. Le CRSH ne prévoit aucun changement important à la présentation des états financiers.

1) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile et l'évaluation des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les réajustements deviennent nécessaires, ceux-ci sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

Le CRSH reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état de la situation financière ainsi que dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, le coût de fonctionnement net du CRSH pour l'exercice diffère selon qu'il est présenté en appliquant le financement attribué par le gouvernement ou la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux qui suivent :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

	2017	2016
	(en milliers d	le dollars)
Cout de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	778 060	723 054
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le cout de fonctionnement net, mais sans incidence sur les autorisations :		
Revenus	205	
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	(970)	(986)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(40)	(980)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11a)	(4794)	(4 431)
Augmentation des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(3)	(69)
Diminution des avantages sociaux futurs	16	43
Remboursement de charges des exercices antérieurs	3 259	2 391
Total des éléments qui ont une incidence sur le cout de fonctionnement net, mais sans	3 237	
incidence sur les autorisations	(2 327)	(3 052)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le cout de fonctionnement net, mais ayant		
une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	82	352
Salaires payés en trop	25	-
Augmentation des charges payées d'avance	114	(255)
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des		
paiements de salaires en arrérages		11
Total des éléments sans incidence sur le cout de fonctionnement net, mais ayant une		
incidence sur les autorisations	221	108
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	775 954	720 110

b) Autorisations fournies et utilisées

	2017	2016
	(en milliers o	de dollars)
Autorisations fournies :		
Crédit 5 – Subventions	749 471	694 097
Moins : Crédit de subventions périmé	(795)	(334)
Affectation bloquée		(50)
Dépenses au titre des subventions	748 676	693 713
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	26 479	24 400
Moins : Crédit de fonctionnement périmé	(829)	(130)
Affectation bloquée	(1 424)	(692)
Dépenses de fonctionnement	24 226	23 578
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés Dépense des revenus en vertu du paragraphe 4(2) de la <i>Loi sur le</i>	2 872	2 819
Conseil de recherches en sciences humaines	180	_
Autorisations de l'exercice en cours fournies et utilisées	775 954	720 110

4. Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et les charges à payer sont évalués au coût. Le tableau ci-dessous présente les détails des créditeurs et des charges à payer du CRSH.

	2017	2016	
	(en milliers d	e dollars)	
Créditeurs:			
Autres ministères et organismes	1 408	1 176	
Parties externes	542	921	
Total des créditeurs	1 950	2 097	
Charges à payer	1 475	1 209	
Total des créditeurs et des charges à payer	3 425	3 306	

5. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant de montants reçus de parties externes et des intérêts sur les fonds de dotation qui sont réservés au financement des charges relatives à des projets de recherche particuliers ainsi que les montants correspondant à des droits versés avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées ou le service, exécuté.

	2017	2016
	(en milliers	de dollars)
Fonds des bourses de la Reine	103	111
Cadeaux, dons et legs	374	384
Total des revenus reportés	477	495

6. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés du CRSH participent au régime, qui est parrainé et administré par le gouvernement. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées dans les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le CRSH versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de provisions reliées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012 et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont adhéré au régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de contribution distinct.

En 2016-2017, les charges s'élèvent à 2 001 001 \$ (1 943 769 \$ en 2015-2016).La responsabilité du CRSH relative au régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement, répondant du régime.

b) Indemnités de départ

Le CRSH verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non

représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courues. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

	2017	2016		
	(en milliers de dollars)			
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	351	394		
Charge (gain) pour l'exercice	(7)	26		
Prestations versées pendant l'exercice	(9)	(69)		
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	335	351		

7. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du CRSH :

2017	2016		
(en milliers de dollars			
604	624		
329	352		
25			
958	976		
	(en milliers of 604 329 25		

Le CRSH n'a aucune provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes.

8. Immobilisations corporelles

(milliers de dollars)

			Cout				Amortissement cumulé			cumulé Valeur comptable nette		
Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisi- tions	Ajustements (1)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortis- sement	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2017	2016
Matériel informatique	2 899	43	21		2 963	2 819	36	21		2 876	87	80
Logiciels	5 654	14		(62)	5 606	2 238	856		(23)	3 071	2 535	3 416
Autre matériel	359			(5)	354	264	33		(5)	292	62	95
Mobilier	2 048			(1)	2 047	2 000	36		(1)	2 035	12	48
Améliorations locatives	1 404	25			1 429	1 385	4			1 389	40	19
Véhicules	54			(27)	27	16	5		(16)	5	22	38
Total	12 418	82	21	(95)	12 426	8 722	970	21	(45)	9 668	2 758	3 696

⁽¹⁾ En mars 2017, le CRSH a reçu du matériel informatique d'une valeur comptable nette de 0 \$ du CRSNG.

9. Situation financière nette

Une partie de la situation financière nette du CRSH est réservée et affectée à des fins particulières. Les revenus et les charges connexes sont déclarés dans l'état des résultats et de la situation financière nette.

Le Fonds des bourses de la Reine est constitué d'une dotation de 250 000 \$ établie en 1973-1974 par le Parlement en vertu du crédit 45a de la *Loi de crédits n*° 5. Les intérêts générés par la dotation sont inclus dans les revenus reportés [voir note 5]. La dotation elle-même ne représente pas une obligation envers des tiers, mais fait l'objet de restrictions selon les fins déterminées. Voici les opérations portées au compte :

	2017	2016		
	(en milliers o	(en milliers de dollars)		
Fonds des bourses de la Reine	250	250		
Situation financière nette en excluant le Fonds des bourses de la Reine	1 914	2 544		
Situation financière nette	2 164	2 794		

10. Obligations contractuelles et engagements

Le versement des subventions et des bourses accordées pour les exercices futurs est assujetti à l'approbation des fonds par le Parlement. Au 31 mars 2017, les engagements pour les octrois des exercices futurs se répartissent comme suit :

	(en milliers de dollars)
2017-2018	620 202
2018-2019	472 242
2019-2020	304 977
2020-2021	188 206
2021-2022 et exercices subséquents	206 801
Total	1 792 428

De par leur nature, les activités d'exploitation du CRSH peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels l'organisme sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	(en milliers de dollars)
2017-2018	1 477
2018-2019	216
2019-2020	31
2020-2021 et exercices subséquents	22
Total	1 746

11. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CRSH est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, le CRSH a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le CRSH a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux et aux services d'audit ainsi que les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle pour l'exercice 2016-2017:

	2017	2016	
	(en milliers de dollars)		
Installations	3 049	2 882	
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	1 745	1 549	
Total	4 794	4 431	

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette.

b) Administration de programmes pour le compte d'autres ministères

Le CRSH administre des fonds qui proviennent d'autres ministères et organismes du gouvernement en émettant des subventions, des bourses et d'autres paiements connexes en leur nom. Durant l'exercice, il a engagé des charges de 322 671 884 \$ (277 972 750 \$ en 2015-2016) en subventions et en bourses de ce genre. Ces charges sont constatées dans les états financiers de ces ministères et organismes du gouvernement et ne sont pas enregistrées dans les présents états financiers.

12. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du CRSH. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées pour les principaux programmes, par principaux articles de dépenses. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en milliers de dollars)	Fonds de							
	soutien à la					Services		
	recherche	Talent	Savoir	Connexion	FERAC	internes	2017	2016
Paiements de transfert								
Subventions et bourses	368 385	165 375	172 515	31 834	7 399	-	745 508	691 393
Charges de fonctionnement								
Salaires et avantages sociaux des employés	224	5 116	6 186	1 315	573	9 789	23 203	22 236
Installations et locations	-	16	17	14	1	3 572	3 620	3 702
Services professionnels et spécialisés	11	238	549	91	32	1 732	2 653	2 329
Transport et communications	18	204	368	58	51	317	1 016	1 079
Information	3	187	182	93	2	404	871	939
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	970	970	986
Services publics, fournitures et								
approvisionnements	-	9	9	6	1	261	286	382
Réparation et entretien	-	4	-	1	-	133	138	76
Total - Charges de fonctionnement	256	5 774	7 311	1 578	660	17 178	32 757	31 729
Total - Charges	368 641	171 149	179 826	33 412	8 059	17 178	778 265	723 122
Revenus								
Revenus divers	_	-	_	-	-	205	205	68
Total - Revenus	-	-	-	-	-	205	205	68
Cout de fonctionnement net avant le								
financement du gouvernement et les transferts	368 641	171 149	179 826	33 412	8 059	16 973	778 060	723 054